



Réunion publique projets UTD pour les RD le 24 Janvier 2019 à 20 h 00.

Etaient présents : M. FOUCHER (Président CCEJR) ; M. COLLINET (DST CCEJR). M.FAUVAGE (UTD Sud) ; Mme SECHET (Maire) ; M. DUBOIS (1^{er} Adjoint) ; M.DUMAZERT (Adjoint, Vice-président Urbanisme et Communication),M.ALLEAUME (Vice-président Développement économique et en charge des Associations).

L'ordre du jour :

- Aménagement RD191 /Sortie Nx locaux centre de Loisirs/cantine (rue des champs)
- Aménagement carrefour RD191/RD 148 "supérette"
- Étude pour la sécurisation du carrefour RD191/RD56
- Les aménagements RD 148 et 56 avantages et inconvénients

- Evolution des projets de la Déviation RD191 depuis 1964 (Présentation par la commune)

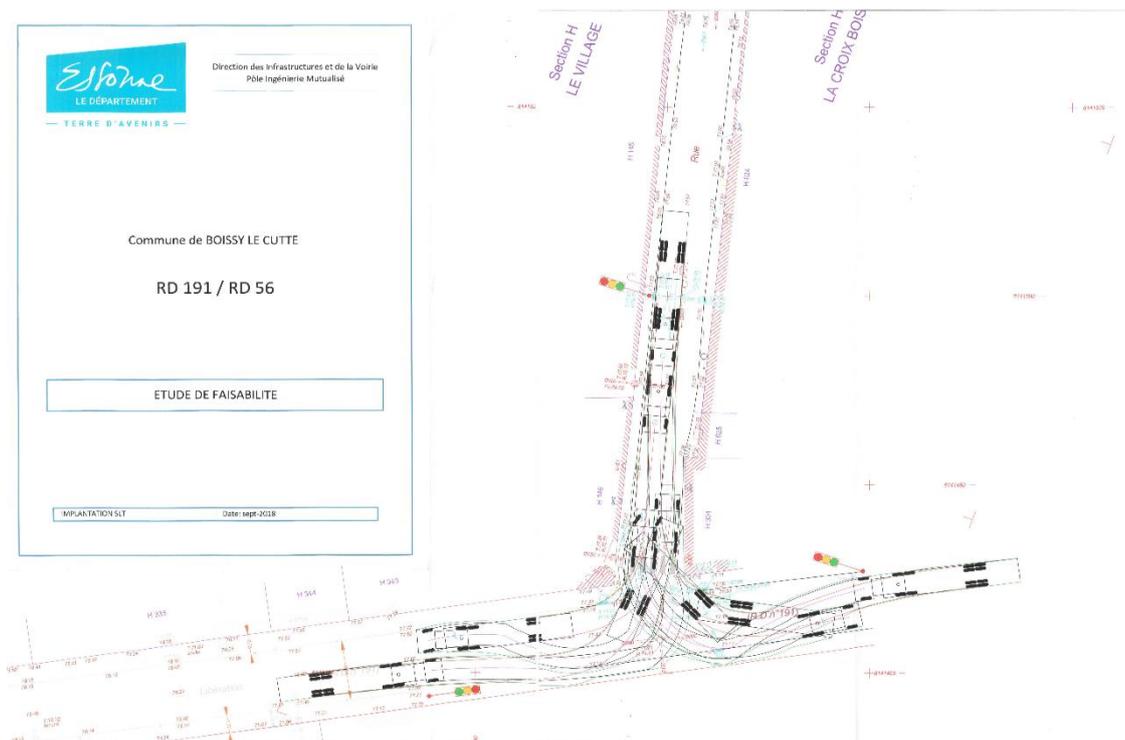
Questions/réponses

Diffusion d'un Diaporama par l'UTD (M. FAUVAGE) des aménagements étudiés pour les RD et Carrefour, ainsi que les explications techniques pour justifier ces aménagements :

Conclusion de M. FAUVAGE (UTD Sud Essonne) à l'issue des discussions sur les aménagements proposés :

- Carrefour RD191 /rue des Champs : avis globalement favorable au projet – horizon de réalisation été 2019 sous MOA CCEJR + Département (revêtement haute adhérence + couche de roulement si nécessaire). Une nouvelle réunion technique est à programmer + prévoir un courrier au Département demandant explicitement la prise en charge de ces travaux au titre de l'accompagnement des projets locaux (je me tiens à votre disposition pour vous assister dans la rédaction de ce courrier).
- Carrefour RD191 /RD148 (rue des sablons) : travail complémentaire à faire pour matérialisation du stationnement minute devant les commerces – objectif de travaux 2020 (il conviendra de prévoir également un courrier pour faire acter la participation financière du département),
- Aménagements de sécurité rue des sablons : avis globalement favorables à la création d'écluses mais une expérimentation est demandée pour les positionner précisément – cette expérimentation est à programmer,
- Carrefour RD191/RD56 (rue des Vignes) : avis globalement négatif sur le projet de mise en place de feux tricolores – pas d'expérimentation non plus. En revanche, le principe d'un feu couplé à une alarme vitesse a été accueilli favorablement et il a été proposé de prévoir cette signalisation lumineuse tricolore au carrefour RD191/rue du Maréchal Foch – une étude est à prévoir en liaison avec la CCEJR.
- Le département est par ailleurs interpellé sur les dégradations de la RD 191
- Aménagements de sécurité rue des Vignes : avis globalement favorable à la création d'écluses mais une expérimentation est demandée pour les positionner précisément – cette expérimentation est à programmer en même temps que pour la rue des sablons ; les coussins berlinois en revanche ne sont pas souhaités compte tenu des nuisances acoustiques associées.
- Le Département est par ailleurs interpellé sur les dégradations de cette chaussée - l'UT Sud s'est engagée à réaliser en fin du premier trimestre un diagnostic pour identifier la nature des problèmes et les travaux nécessaires.

Etude de faisabilité régulation croisement RD191/RD56



- Evolution des projets de la Déviation RD191 depuis 1964

Pour ce qui concerne le point « déviation », présentation par la commune de toutes les études , propositions et délibération faites depuis 1964 à ce jour.



HISTOIRE D'UNE DÉVIATION 1964-2019





LES TRACÉS PROPOSÉS 1964 - 1969

1964



1965



LES DÉCISIONS



1965 - Préfet

Ponts et Chaussées 1965

167
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES PONTS ET CHAUSSÉES
Cabinet/Service, le 4 Mars 1965

Le Préfet Délégué de l'ESSONNE
à Monsieur le Maire de BOISSY-LA-MULOTTE

BOISSY, S.A. 101
Votre délibération du 14 Mai 1964 n° 79 (Annexe 1064)

Par administration passée, le Conseil Municipal de votre Commune a adopté un projet de rectification de la S.A. 101 (anciennement la route des Ponts-et-Chaussées), en desservant avec le tracé de la dite S.A. 101 l'agglomération.

Puis l'ingénieur de vos services a-t-il joint un rapport de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, daté des 20 et 29 Janvier 1965, qui fait ressortir la nécessité de réserver l'emprise au débouché des tracés de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

Vous voudrez bien porter cette mise au point à la connaissance de votre Conseil Municipal.

Le Préfet,
Clarys

PONTS ET CHAUSSÉES
Cabinet/Service, le 20 JAN 1965
M. de la Roche
S.A. 101
BOISSY-LA-MULOTTE
Rectification dans la commune de BOISSY-LA-MULOTTE

M. L. BOUTIN
Ingénieur des Ponts et Chaussées
BOISSY-LA-MULOTTE, le 29 Janvier 1965

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR

Sur délibération du 14 Mai 1964 (annexe 1064) prise par le Conseil Municipal de votre Commune le 20 Janvier 1965, le Conseil Municipal de BOISSY-LA-MULOTTE a décidé de modifier le tracé de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

Après avoir examiné votre projet de rectification, ainsi qu'il résulte de l'annexe 1064, je suis parvenu à la conclusion que le tracé proposé est satisfaisant et que le tracé de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

Après avoir examiné votre projet de rectification, ainsi qu'il résulte de l'annexe 1064, je suis parvenu à la conclusion que le tracé proposé est satisfaisant et que le tracé de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

Après avoir examiné votre projet de rectification, ainsi qu'il résulte de l'annexe 1064, je suis parvenu à la conclusion que le tracé proposé est satisfaisant et que le tracé de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

M. de la Roche
Ingénieur des Ponts et Chaussées
BOISSY-LA-MULOTTE, le 29 Janvier 1965

Le Préfet Délégué de l'ESSONNE
à Monsieur le Maire de BOISSY-LA-MULOTTE

BOISSY, S.A. 101
Votre délibération du 14 Mai 1964 n° 79 (Annexe 1064)

Par administration passée, le Conseil Municipal de votre Commune a adopté un projet de rectification de la S.A. 101 (anciennement la route des Ponts-et-Chaussées), en desservant avec le tracé de la dite S.A. 101 l'agglomération.

Puis l'ingénieur de vos services a-t-il joint un rapport de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, daté des 20 et 29 Janvier 1965, qui fait ressortir la nécessité de réserver l'emprise au débouché des tracés de la dite S.A. 101, devant la position prise par votre Municipalité, demandant que ce soit le tracé proposé qui soit déclaré et que soit maintenue votre inscription au Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal N° 79.

Vous voudrez bien porter cette mise au point à la connaissance de votre Conseil Municipal.

Le Préfet,
Clarys

LES PROJETS DE TRACÉS DE DÉVIATION DE 2013 À 2018



2013 Version 1 du PLU – Projet ZA

OBJECTIFS

- Permettre un développement économique concerté et précis dans le temps.
- Créer une zone d'activités en amont est de la commune, par la requalification des terrains ZUP.
- Faciliter les citations de PL sans passer par le centre bourg via la commune RD 191/ RD56.

Surface :
environ 3 ha

2015 – Projet transmis à la Préfète



ALERTE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT SUR LA DANGEROUSITÉ DU CARREFOUR RD56/RD191



Aout 2016

Octobre 2016

Novembre 2016

Courrier adressé à Mme CHEVALIER – Préfète

Mail adressé aux Conseillers Départementaux
Mme CHAMBARET et M. CROSNIER

Réponse Conseil Départemental
Cabinet Vice Présidence

Mairie de BOISSY-LE-CUTTÉ
2 Avenue de la République - 51200 BOISSY-LE-CUTTÉ
Téléphone : 03 27 49 20 00

Objet : Déviation de la route RD 191/ RD 56

Monsieur le Préfet,

Par le courrier de votre département du 04/08/2016, vous m'avez informé que vous aviez bien reçu mon courrier en date du 27/07/2016.

Je vous remercie de votre réponse et de votre intérêt pour ce dossier.

En effet, je suis conscient que la déviation de la route RD 191/ RD 56 est un projet d'intérêt communautaire et que vous avez bien conscience de l'importance de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

M. Sylvie SECHET

De : sylvie sechet (mailto:sylvie.sechet@boissy-le-cutte.fr)
Envoyé : mardi 11 octobre 2016 15:35
À : 'Lycroserie'; Marie-Claire CHAMBARET
Objet : TR: pièce jointe
Importance : Haute

Chers conseillers départementaux,
Vous trouverez ci-joint le courrier que j'ai adressé à Mme la Préfète, concernant le problème de la jonction de la RD191/ RD56 en centre ville.

Les services de la préfecture m'ont renvoyé vers le sous-préfet. J'ai eu en ligne M. Bouabouche ce jour, qui m'a informé que le problème relevait des services départementaux pour la partie « projet déviation ». Il m'a conseillé de vous faire suivre ma demande.

Pour sa part, il doit rencontrer les services de gendarmerie demain, il évoque ce sujet avec eux pour ce qui concerne le côté sécuritaire.

Merci de me donner votre avis et la marche à suivre pour que ce projet de déviation puisse être éviqué sur Boissy le Cutté.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la demande.

Bien à vous,
Sylvie SECHET

De : Sylvie Sechet (mailto:sylvie.sechet@boissy-le-cutte.fr)
Envoyé : mardi 11 octobre 2016 15:35
À : 'Lycroserie'; Marie-Claire CHAMBARET; M. Crosnier
Objet : TR: pièce jointe

Chers conseillers départementaux,
Vous trouverez ci-joint le courrier que j'ai adressé à Mme la Préfète, concernant le problème de la jonction de la RD191/ RD56 en centre ville.

Les services de la préfecture m'ont renvoyé vers le sous-préfet. J'ai eu en ligne M. Bouabouche ce jour, qui m'a informé que le problème relevait des services départementaux pour la partie « projet déviation ». Il m'a conseillé de vous faire suivre ma demande.

Pour sa part, il doit rencontrer les services de gendarmerie demain, il évoque ce sujet avec eux pour ce qui concerne le côté sécuritaire.

Merci de me donner votre avis et la marche à suivre pour que ce projet de déviation puisse être éviqué sur Boissy le Cutté.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la demande.

Bien à vous,
Sylvie SECHET

Chers conseillers départementaux,
Vous trouverez ci-joint le courrier que j'ai adressé à Mme la Préfète, concernant le problème de la jonction de la RD191/ RD56 en centre ville.

Les services de la préfecture m'ont renvoyé vers le sous-préfet. J'ai eu en ligne M. Bouabouche ce jour, qui m'a informé que le problème relevait des services départementaux pour la partie « projet déviation ». Il m'a conseillé de vous faire suivre ma demande.

Pour sa part, il doit rencontrer les services de gendarmerie demain, il évoque ce sujet avec eux pour ce qui concerne le côté sécuritaire.

Merci de me donner votre avis et la marche à suivre pour que ce projet de déviation puisse être éviqué sur Boissy le Cutté.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la demande.

Bien à vous,
Sylvie SECHET

PROJET ZONE D'ACTIVITÉ NOUVEAU TRACÉ DE DÉVIATION



Projet Essonne Aménagement ZA 2017

Les pistes possibles et réalisées pour une Activité commerciale et Artisanale sur Boissy le

Cutté :

Les propositions sont étudiées en fonction des activités existantes sur les zones abandonnées, dans un périmètre

hiérométrique supérieur à 50 km.

PLAN RETENU POUR LA ZONE DE BOISSY :

DEVELOPPEMENT DE L'ETUDE D'OPPORTUNITÉ

Adaptation de la proposition d'aménagement



Déviation vers RD 56
VIA Allpack

PRESENTATION DES SCENARIOS D'AMENAGEMENTS

Scénario 1 : Aménagement pour une zone commerciale



Déviation vers RD 56
VIA Allpack

Projet entrée de ville - déviation 2017



Aménagement Entrée
Zone d'Activité Boissy-le-Cutté
Création d'une déviation



ABANDON PROJET ZONE D'ACTIVITÉ DÉBUT 2018



Depuis 2012, le terrain appartenant à la société STRF, destiné à la Zone d'Activité, était réservé pour le développement économique de la commune (compétence intercommunautaire - CCEJR).

La lenteur des démarches pour ce projet a eu pour effet la reprise de ce terrain (début 2018) par la société STRF pour un usage interne.

NOUVEAU TRACÉ DE DÉVIATION TRANSMIS AU DÉPARTEMENT



Jun 2018

Réponse UTD Sud Essonne



0906 lun. 24 nov. 2018 à 12:20
Subject: RE: plans de Boissy le Curé
To: Sylvie Sechet Marie de Boissy le Curé <[mailto:sylvie@boissy-le-cure.fr]>
Cc: Sandrine ROBERT SIBENAUER <[mailto:SRobert_sibenauer@ud-essonne.fr]>, François WOLF <[mailto:FWolf@ud-essonne.fr]>

Bonjour Mme SECHET,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre réunion du 21 septembre, je me tiens à votre disposition pour participer à vos côtés à une réunion publique relative à la sécurisation de la RD56 (rue des Vignes).

S'agissant du carrefour entre la RD191 et la rue des Vignes, nous avons exploré les possibilités directionnelles réalisées avant l'hivernage et pourrions envisager (conformément à notre proposition technique formulée le 21 septembre) une expérimentation de la mise en place d'une signalisation tricolore.

Il conviendrait toutefois d'informer les riverains car cette éventuelle expérimentation générerait des nuisances acoustiques à l'arrêt et au redémarrage des véhicules – ce pourrait être l'objet de la réunion publique.

Vous évoquez le sujet de la déviation, que vous avez bien voulu me présenter lors de notre première réunion technique du 20 août, et qui poursuit l'objectif d'améliorer le desserte économique locale.

Je vous confirme que dès que le niveau des études le permettra, le Département sera en mesure de vous apporter une assistance technique pour le raccordement de cette voie nouvelle sur les RD191 et 56. Toutefois, il ressort des premiers échanges avec M. le Vice-Président que les études de la déviation devaient avant tout être initiées localement (commune / CCER) afin d'identifier les contraintes, les procédures nécessaires (acquisitions foncières, contraintes hydrauliques et environnementales au sens large) ainsi qu'une enveloppe financière prévisionnelle.

Je vous remercie pour les adaptations au plan des aménagements visant à réguler les vitesses de circulation sur la RD191, nous les intégrerons et vous transmettrons dans les meilleurs délais l'estimation vérifiée par Maitres d'Ouvrages revus en conséquence.

A votre disposition pour tout complément.

Bien cordialement

Etienne FAUVAGE
Conseil départemental 91
Direction des Infrastructures et de la Voirie
Responsable de l'UTD Sud

Les attentes et les problèmes de sécurité des routes départementales à Boissy sont nombreux.

Les différents points évoqués ont suscité des interrogations et des doutes sur les conséquences de la mise en place de certains aménagements. Une concrétisation rapide est espérée notamment pour des aménagements provisoires et les études qui en découleront.

Cette mise en place "rapide" démontrera que nous avons eu la réactivité attendue.

Au sujet de la déviation de la RD191, toutes les solutions proposées (bien qu'elles aient fait l'objet d'études minutieuses) pour le carrefour RD191/RD56 n'auront pas d'effet sur la sécurisation, cette voirie est trop étroite et il n'y a pas de possibilité de l'élargir à moins d'une expropriation. (Solution qui n'est pas envisagée par la municipalité).

Nous souhaitons que l'UTD fasse une étude de faisabilité chiffrée avec plan et visuel à partir du dernier plan de déviation proposé par la commune. Tant qu'un tracé est possible, il faut l'exploiter.

Quelques réflexions faites par le public :

- Les RD ont-elles été étudiées pour supporter le passage régulier de poids-lourds ? vibrations ressenties de plus en plus fréquemment, trottoirs « défoncés », murs des habitations détériorés

Réponse : l'UTD Sud s'est engagée à réaliser en fin du premier trimestre un diagnostic pour identifier la nature des problèmes et le travaux nécessaires.